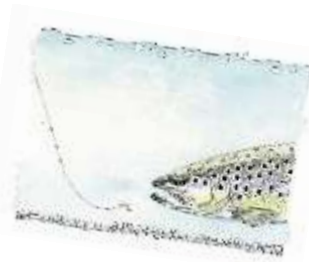


Où pêcher la truite ce samedi 23 2019 ?

Association de pêche	Dates	Quantités	Lieux*
L'Aiguillon-sur-Vie	23 Mars	200 kg	Etang de Moulin-Neuf (Aiguillon-sur-Vie)
	6 avril	120 kg	
	9 Mars	400 kg	Rivière Le Jaunay : secteur amont et aval de la Filatoire (Aiguillon-sur-Vie)
	30 mars	100 kg	Rivière Le Jaunay : du pont de la Chaize au barrage des Rouches (Aiguillon-sur-Vie)
Le Boupère	9 Mars	225 kg	Rivière Le Grand Lay : du pont de Auger (Montournais) à l'écluse de Rechain (Monsireigne)
	06 Avril	150 kg	
La Bretonnière	9 Mars	500 kg	Rivière Le Petit Lay à Port La Claye (Curzon) ; Etang du Communal (St Benoist sur Mer), Canal des Bourasses (Angles), Canal de la Marguerite (Luçon), Secteur de la Porte des Margotteau (Communal de Beugné l'Abbé)
Chaillé-les-Marais	9 Mars	425 kg	Etang des Baritaudières (Langon)
	13 Avril	100 kg	Au lieu-dit "La Douve" (Nalliers)
Chantonnay	9 Mars	600 kg	Rivière Le Petit Lay : de Ste Cécile à l'Assemblée des deux Lays (Chantonnay)
			Rivière Le Grand Lay : de la chaussée de la Nouette à celle de Sourisson (Chantonnay)
			Rivière Le Loing : La Monnerie, Allard, Gidouin (Jaudonnière) La loge, Bouchard, Siclon, La Villeneuve (Bazoges-en-Pareds)
Chavagnes-en-Paillers	9 Mars	300 kg	Rivière La Grande Maine : de la chaussée de la Templierie à la chaussée de la Dalle (Bazoges-en-Paillers) et de la chaussée de Corbeau à la chaussée de Pont Léger (Boissière-de-Montaigu)
			Rivière la Petite Maine : amont des chaussées du Sacré Cœur (Chavagnes-en-Paillers) et de la Guichardière (Rabatelière)
			Plan d'eau des Renaudières (St Fulgent)
Damvix	13 Avril	200 kg	Plan d'eau de la Pêcherie (Damvix)
Faymoreau	9 Mars	450 kg	Etang de la Digue (Faymoreau)
	23 mars	150 kg	
Fontenay-Le-Comte	9 Mars	350 kg	Rivière La Mère : Du pont de la Loge Fougereuse (Châtaigneraie) à Puyrincent (Vouvant)
	6 Avril	350 kg	Rivière la Vendée : de St Delay au pont de la D89 et sur 200m (St Hilaire-de-Voust)
			Rivière Le Petit Fougerais : De la limite aval au Pont de Baguevard (Vouvant)
Les Lucs-sur-Boulogne	9 Mars	450 Kg	Rivière La Boulogne : de la chaussée du Plessis à Chef de Pont (Lucs-sur-Boulogne)
	30 Mars	100 Kg	
Maché	9 Mars	350 kg	Rivière La Vie : de la confluence du ruisseau de Sermarin à la Normandière (Chapelle-Palluau)
	23 Mars	100 kg	Etang de la Rétière (Aizenay)
			Rivière La Vie : de la confluence du ruisseau de Sermarin à la Normandière (Chapelle-Palluau)
Mareuil-sur-Lay	9 Mars	450 kg	Rivière le Marillet : en Amont de Mareuil sur 1,8 km (Mareuil-sur-Lay)
	6 avril	160 kg	
	27 avril	60 kg	
Mouchamps	9 Mars	450 kg	Rivière le Petit Lay : De bois Menant à la Chaussée du Moulin aux Moines : La Mourousse, La Bas-Coutet, le Clapet de la Boissière, le Fief Goyau, la Chaussée de la ville (Mouchamps)
	23 mars	100 kg	
	6 avril	100 kg	
Notre-Dame-de-Riez	9 Mars	400 kg	Etier de la Durantière (Notre-Dame-de-Riez)
	Fin mars	100 kg	
Le Poiré sur Vie	9 mars	450 kg	Rivière la Vie : en aval du pont de Vie jusqu'à la Planche du gravier (Poiré-sur-Vie)
	30 Mars	100 kg	
Rocheservière	9 Mars	80 kg	Rivière L'issoire : Traversée de la commune de Saint Philbert-de-Bouaine
	16 Mars	50 kg	
La Roche-sur-Yon	9 mars	300 kg	Rivière l'Yon : Entre la Chaussée de Moulin Neuf et Brancaire (Nesmy)
		300 kg	Lac du Graon : dans sa totalité (St Vincent-sur-Graon)
Les Sables d'Olonne	16 Mars	300 kg	Lac de Tanchet : dans sa totalité (Sables d'Olonne)
Saint Denis-La-Chevassse	9 Mars	80 kg	Rivière La Boulogne : Traversée de la commune de St Denis-la-Chevassse
	23 mars	50 kg	
St Georges-de-Montaigu	9 mars	50 kg	Rivière La Petite Maine : Secteur de La Daunière (St Georges-de-Montaigu)
	16 mars	50 kg	
	30 mars	50 kg	
Saint Hilaire-des-Loges	9 Mars	460 kg	Rivière l'Autise : Du Moulin de Bonneuil à Moulin Neuf (St Hilaire-des-Loges)
	23 Mars	150 kg	
Ste Hermine	9 Mars	300 kg	Rivière La Smagne : de St Cyr-des-Gâts au lieu-dit de Coudraie (St Jean-de-Beugné)
St Jean-de-Beugné	9 Mars	465 kg	Rivière la Smagne : du Puy Chevrier à Châtellard (St Jean-de-Beugné)
	23 mars	105 kg	Rivière la Smagne : de Chaligny jusqu'au stade des Mottes (St Jean-de-Beugné)
St Laurent-sur-Sèvre	9 Mars	50 kg	Etang des Karuns (St Laurent-sur-Sèvre)
	23 mars	50 Kg	

* Attention, les lieux et dates des alevinages pourront être modifiés en fonction des conditions climatiques !



Plus d'informations sur
[La carte interactive](#) de
notre site internet



Flashez le QR-Code
ou rdv sur notre site :
federation-peche-vendee.fr

Sélectionnez la rubrique « truite »
Cliquez sur le parcours



Et Laissez-vous guider par le GPS de
votre téléphone



NOUVEAUTÉ 2019



6 PARCOURS
SPORTIFS TRUITE

PÊCHE AU LEURRE AUTORISÉE

DU 9 MARS AU 30 AVRIL

14 km de parcours sur les rivières
de la Mère, du Marillet, de la Doulaye,
de l'Yon, de la Vie et du Jaunay